Aux directions et aux responsables de l'ANQ
aux responsables de la mesure des cliniques
de la psychiatrie pour adultes et de la
Psychiatrie d'enfants et d'adolescents

Berne, le 15 mai 2025

Mesures spécifiques à la psychiatrie : Rapport national sur la qualité des données| Informations

Mesdames, Messieurs

Nous mettons à votre disposition le rapport national sur la qualité des données et vous fournissons des informations pertinentes sur les mesures spécifiques à la psychiatrie (importance des symptômes et mesures limitatives de liberté) :

- **Rapport national sur la qualité des données**
  Le rapport national sur la qualité des données 2024 pour la psychiatrie pour adultes et la psychiatrie d'enfants et d'adolescents hospitalisés peut être téléchargé sur la plateforme de partage de l'ANQ (PA et PEA). Veuillez noter que, pour des raisons de confidentialité, le code clinique que vous connaissez déjà sera utilisé dans les rapports.
  Dans ce contexte, nous attirons une nouvelle fois l'attention sur les adaptations prévues de la qualité des données : à partir de l'année de mesure 2025, les cas pour lesquels des données manquent dans le set de données minimal ou le set de données complémentaire de psychiatrie (ou nouvellement dans le set de données SpiGes) restent exploitables. Toutefois, ces cas sont désormais indiqués séparément dans le graphique principal comme « non complets (évaluables) » et ne sont plus pris en compte dans le taux de réponse. Les valeurs attendues de 60% pour la BSCL et de 90% pour les autres instruments de mesure seront à l'avenir atteintes par une proportion correspondante de cas avec une qualité de données « complète (exploitable) ». Cette procédure vise à améliorer la qualité des données pendant la phase de transition. Lors des prochaines mesures, les cas dont les données sont « incomplètes » seront exclus des analyses.

- **Explication relative aux comparaisons entre cliniques et à l'ajustement des risques**
  Suite à des demandes, les instructions de lecture des graphiques ont été complétées par des explications relatives à l'ajustement des risques et sont désormais disponibles sur la page des résultats de mesure du portail web de l'ANQ. L'explication relative aux

Weltpoststrasse 5 - 3015 Berne
+41 31 511 38 40 - info@anq.ch - www.anq.ch

comparaisons entre cliniques et à l'ajustement des risques est disponible dans la zone de téléchargement.

- **Isolement somatique/psychiatrique**
  Depuis l'année de mesure 2021, les isolements contre la volonté des patients sont enregistrés dans le cadre du relevé des mesures limitatives de liberté (MLL) en fonction de leur indication psychiatrique ou infectieuse/somatique (cf. instrument pour le relevé des mesures limitatives de liberté). L'analyse des données montre toutefois que cette différenciation n'est pas encore systématiquement appliquée dans de nombreuses cliniques. Elle est pourtant essentielle, car sans elle, le nombre de cas d'isolement pour des raisons psychiatriques serait faussement élevé.
  Le cas d'un patient atteint de démence qui se comporte calmement dans le service mais qui est infecté par le norovirus constitue un exemple d'isolement pour cause infectieuse. Si cet isolement est décidé contre la volonté du patient parce que celui-ci souhaite quitter sa chambre malgré la nécessité infectieuse et qu'il représente donc un risque de contamination pour les autres personnes du service, il doit être documenté comme MLL. Si, en revanche, le patient accepte l'isolement, il n'est pas nécessaire de le documenter en tant que MLL.
  Dans l'exemple cité, l'isolement n'est pas imposé au sens strict en raison d'un danger actif pour autrui, mais uniquement en raison d'une maladie contagieuse aiguë. Sans l'indication infectiologique, aucun isolement n'aurait été imposé.

- **Formation tableau de bord des résultats | Interprétation résultats des mesures**
  Le mercredi 06 novembre 2025 de 9h00 à 12h00 aura lieu une formation en ligne sur le tableau de bord des résultats de Vizer ainsi que sur l'interprétation des résultats des mesures. Pour pouvoir profiter efficacement de l'atelier, il est nécessaire de s'être déjà inscrit au moins une fois sur le tableau de bord et d'avoir fait un premier essai d'utilisation. Les participants doivent également disposer de leur login clinique pendant l'atelier afin de pouvoir participer de manière interactive.

- **Publication des résultats des mesures 2024**
  Vous trouverez des informations sur le calendrier de publication des résultats des mesures 2024 dans le plan de publication sur le portail web de l'ANQ. En outre, les personnes responsables de la mesure sont informées des dates importantes par le biais du mailing mensuel de mise à jour de l'ANQ.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information ou question supplémentaire.

Meilleures salutations

Muriel Haldemann
Direction de la psychiatrie

Denise Steinhauser
Chef de projet junior

Personnes de contact
Muriel Haldemann, +41 511 38 47, muriel.haldemann@anq.ch
Denise Steinhauser, +41 511 38 45, denise.steinhauser@anq.ch